

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**

31 décembre 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Au Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'état de l'évolution du surplus de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'évolution du surplus pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régime de retraite.

*KPMG* A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 juin 2017

Ottawa (Canada)

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

États financiers

31 décembre 2016

---

	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires	5 - 20

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015  
(en milliers de dollars)

	2016	2015
<b>Actif net disponible pour les prestations</b>		
<b>Actif</b>		
Placements (note 6)	2 055 307 \$	2 013 015 \$
<b>Créances</b>		
Cotisations à recevoir des adhérents	2 698	2 204
Cotisations à recevoir du promoteur	3 481	3 696
Revenus de placements courus à recevoir	2 859	1 989
	9 038	7 889
 Encaisse	 17 455	 28 919
	2 081 800	2 049 823
 <b>Passif</b>		
Remboursement de cotisations	80	82
Créditeurs et charges à payer	2 718	3 121
	2 798	3 203
 <b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	 2 079 002 \$	 2 046 620 \$

## Obligations au titre des prestations de retraite et surplus

Obligations au titre des prestations de retraite	1 900 585 \$	1 804 774 \$
Surplus	178 417	241 846
 <b>Obligations au titre des prestations de retraite et surplus</b>	 2 079 002 \$	 2 046 620 \$

Engagements (note 8)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_ gouverneur

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_ gouverneur

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

De l'exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015  
(en milliers de dollars)

	2016	2015
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Revenus de placements		
Titres à court terme	199 \$	160 \$
Actions canadiennes	23 692	26 937
Actions étrangères	9 842	12 407
Obligations et titres à long terme	12 275	11 957
Immobilier et infrastructure	15 232	12 752
Augmentation de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	1 468	124 802
	62 708	189 015
Cotisations		
Adhérents		
Service courant	24 780	21 326
Service antérieur	2 177	1 367
Promoteur		
Service courant	41 334	44 088
paiement spécial (note 5)	-	2 789
	68 291	69 570
<b>Augmentation totale de l'actif</b>	<b>130 999</b>	<b>258 585</b>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Prestations versées	71 798	67 015
Prélèvements des adhérents	16 399	10 919
Frais d'administration (note 7)	10 420	12 768
<b>Diminution totale de l'actif</b>	<b>98 617</b>	<b>90 702</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net</b>	<b>32 382</b>	<b>167 883</b>
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	2 046 620	1 878 737
<b>Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>2 079 002 \$</b>	<b>2 046 620 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

De l'exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015  
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 804 774 \$	1 712 525 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	112 136	106 514
Prestations constituées	68 302	65 410
Modification d'hypothèses actuarielles	4 465	-
	184 903	171 924
Diminution des obligations		
Modification d'hypothèses actuarielles	-	151
Prestations versées et prélèvements des adhérents	88 197	77 934
Gains nets	895	1 590
	89 092	79 675
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	95 811	92 249
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 900 585 \$	1 804 774 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

De l'exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015  
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Surplus au début de l'exercice	241 846 \$	166 212 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	32 382	167 883
Augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite	(95 811)	(92 249)
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>178 417 \$</b>	<b>241 846 \$</b>
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 079 002 \$	2 046 620 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(1 900 585)	(1 804 774)
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>178 417 \$</b>	<b>241 846 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Description de régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, il faut consulter le texte du Régime.

## 2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Selon ces normes, les états financiers appliquent les normes internationales d'information financière pour toutes les conventions comptables autres que celles portant sur le portefeuille d'investissement ou sur les obligations en matière de prestations. Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

### a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des participantes au régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

### b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune pour les actifs de marché public, tels que les actions et les obligations, sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice, escomptés des sorties de fonds futures, au moyen des taux d'intérêts du marché en fin d'exercice.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces investissements privés sont inscrits à la juste valeur, établie par les gestionnaires d'actifs en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et/ou des évaluateurs indépendants. Quand c'est pertinent, pour le secteur immobilier, une évaluation certifiée écrite est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans selon les politiques d'investissement. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été classés à titre de prêts, créances et autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

### c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

### d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux participants retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

### e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts, les dividendes et les gains réalisés du Régime.

### f) Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice

Celle-ci comprend les gains et pertes nets réalisés sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains et pertes nets réalisés sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

### g) Conversion de devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### h) Incertitude relative à la mesure

Conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, la préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont révisées sur une base continue. Les révisions aux estimations sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les estimations ont été révisées ainsi que dans les années futures concernées.

## 3. Normes comptables

### a) Changements futurs dans les normes comptables

La norme suivante, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB), a été identifiée comme ayant une incidence sur le Régime à l'avenir.

**IFRS 9 Instruments Financiers ('IFRS 9')** – La nouvelle norme remplacera IAS 39, Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la reconnaissance et la décomptabilisation d'actifs financiers et passifs financiers, insuffisance et comptabilité de couverture. La nouvelle norme entrera en vigueur le 1er janvier 2018, avec application anticipée autorisée. La direction ne prévoit pas d'incidence importante sur la situation financière ni sur le revenu de placement net du régime lors de l'adoption de la nouvelle norme.

### b) Changement dans les normes comptables

L'IASB a publié une nouvelle norme dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016. Le Régime a adopté la modification suivante, qui a pris effet le 1er janvier 2016.

#### **Initiative concernant les informations à fournir – Modifications de l'IAS 1, Présentation des**

**états financiers (IAS 1)** - L'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 afin de fournir des indications supplémentaires visant à aider les entités à exercer leur jugement lorsqu'elles appliquent les dispositions de la norme en matière de présentation et d'informations à fournir. Les modifications précisent que les dispositions concernant l'importance relative s'appliquent à l'ensemble des états financiers et que l'inclusion d'informations non significatives peut faire en sorte que des informations financières utiles s'en trouvent obscurcies. Les modifications précisent également que les entités doivent exercer un jugement professionnel lorsqu'elles décident de l'organisation et de l'ordre de présentation des informations à fournir dans les états financiers. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

---

## 4. Informations concernant le capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle de capitalisation est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Une évaluation actuarielle de capitalisation doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

Voir à la note 6 comment le Régime a atteint les objectifs contenus dans l'énoncé de la politique de placement qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime.

## 5. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2016 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par l'actuaire du Régime au 1er janvier 2016.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,25 % (6,25 % en 2015), le taux d'inflation 2,0 % (de 2,0 % en 2015), le taux de rendement des actifs de 4,25 % (4,25 % en 2015) au-dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires augmentant graduellement jusqu'à 1,0 % (1,0 % en 2015) au-dessus de l'inflation auquel s'ajoute le progrès dans le rang et une échelle de promotion.

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2008 à 2012. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuaires.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 2 109 109 \$ (1 993 544 \$ en 2015).

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 5. Obligations en matière de prestations (suite)

L'évaluation actuarielle la plus récente en date du 1er janvier 2016 a été déposée selon les règles normales de financement de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario. Un prochain rapport d'évaluation actuarielle doit obligatoirement être déposé avant le 1er janvier 2019. Selon les lois applicables, aucun paiement spécial annuel n'a été requis ni versé au Régime pour l'année calendrier 2016 (2 700 \$ en 2015). Un paiement spécial annuel de 8 578 \$ sera requis à partir de l'année débutant en janvier 2017 et ce pour une durée de 5 ans. Toutes les cotisations requises pour le service courant ont été remplies en date du 31 décembre 2016.

L'évaluation actuarielle du Régime, la plus récente déposée en date du 1er janvier 2016, indique un surplus de capitalisation sur base de maintien de 189 665 \$, un déficit de solvabilité de 126 577 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 336 245 \$ en incluant la valeur de l'indexation future.

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % ou 304 100 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 14 % ou 266 000 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

## 6. Placements

### a) Détails des placements

	2016	2015
Revenu Fixe		
Titres à court terme	38 362 \$	16 398 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenition directe	81 758	67 850
Détenition par le biais de fonds	149 702	189 775
Étrangers		
Détenition directe	23 115	24 375
Détenition par le biais de fonds	111 477	112 129
	<u>366 052</u>	<u>394 129</u>
Actions canadiennes		
Détenition directe	156 652	151 387
Détenition par le biais de fonds	18 657	16 810
	<u>175 309</u>	<u>168 197</u>
Actions étrangères:		
Détenition directe	381 374	385 849
Détenition par le biais de fonds	450 666	458 445
	<u>832 040</u>	<u>844 294</u>
Immobilier	236 012	194 530
Infrastructure	198 678	173 932
Fonds de couverture	208 854	221 535
	<u>643 544</u>	<u>589 997</u>
	<u>2 055 307 \$</u>	<u>2 013 015 \$</u>

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers

#### i) Survol

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

Les derniers amendements à la politique de placements ont été effectués le 27 juin 2016. Le taux de rendement réel a été maintenu à 4,25 % et est consistant avec le taux actuariel d'actualisation et les hypothèses portant sur le taux d'inflation.

Voici la répartition de l'actif établie pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Actions			
Actions canadiennes	0 %	5 %	15 %
Actions étrangères	30 %	40 %	50 %
Total des actions	30 %	45 %	55 %
Revenu Fixe	15 %	20 %	35 %
Actif à rendement réel	20 %	35 %	45 %
Placements liquides et à court terme	0 %	0 %	10 %

Au 31 décembre 2016, les investissements du Régime étaient conformes aux fourchettes établies.

Les objectifs de rendement établis pour le Régime sont:

- Obtenir un taux de rendement réel, après déduction des charges prélevées du Régime, de 4,25 % (IPC + 4,25 %) sur des périodes mobiles de dix ans. Le Régime a généré des rendements réels annualisés sur dix ans nets des charges de 4,28 %.
- Obtenir un taux de rendement absolu minimal, après déduction des charges prélevées du Régime, supérieur de 0,50 % au point de référence sur des périodes mobiles de quatre ans. Le Régime a généré des rendements annualisés sur quatre ans nets de charges de 9,55 % comparativement au rendement du point de référence de 9,53 %.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### i) Survol (suite)

La cible de l'actif est répartie entre les indices suivants au 31 décembre 2016:

Indice boursier	Pondération
Indice composé S&P/TSX	5 %
Indice mondial MSCI (en dollars canadiens)	40 %
FTSE TMX Univers Obligataire Canadien	15 %
Indice Barclays Global Aggregate (en dollar canadiens)	5 %
Rendement Réel - IPC sur 4 ans (Canada) + 5 %	35 %
	100 %

#### ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

#### a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

##### a) Risque de change (suite)

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2016 et 2015:

2016	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
États-Unis	906 271 \$	425 992 \$	480 279 \$	24 014 \$
Euro	176 914	-	176 914	8 846
Royaume-Uni	61 317	-	61 317	3 066
Autres	248 963	5 304	243 659	12 183
	1 393 465 \$	431 296 \$	962 169 \$	48 108 \$

2015	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
États-Unis	857 046 \$	423 338 \$	433 708 \$	21 685 \$
Euro	158 428	-	158 428	7 921
Royaume-Uni	93 578	-	93 578	4 679
Autres	264 867	1 897	262 970	13 149
	1 373 919 \$	425 235 \$	948 684 \$	47 434 \$

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 9 622 \$ (9 487 \$ en 2015) ou de 0,46 % (0,47 % en 2015) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 9 622 \$ (9 487 \$ en 2015) ou de 0,46 % (0,47 % en 2015) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2016, une hausse ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse ou une augmentation de la valeur des placements d'environ 26 336 \$ (27 820 \$ en 2015), ou 1,26 % (1,36 % en 2015) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

#### c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Au 31 décembre 2016, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondant aux valeurs suivantes.

	Minimum	Cible	Maximum
Total actions	30 %	45 %	55 %
Aussi sujet à :			
Actions canadiennes	0 %	5 %	15 %
Actions étrangères	30 %	40 %	50 %

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché (suite)

#### c) Risque de prix (suite)

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

Secteurs	2016	2015
Services financiers	17,2%	18,7%
Technologie de l'information	16,2%	13,8%
Produits industriels	14,4%	12,1%
Produits de consommation discrétionnaire	12,8%	16,4%
Soins de santé	10,3%	12,4%
Produits de base	9,9%	9,8%
Énergie	9,9%	8,2%
Matériaux	5,3%	5,9%
Services publics	1,5%	1,1%
Services de télécommunications	1,3%	1,6%
Immobilier	1,2%	-
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

	2016	2015
<b>Actions canadiennes</b>		
Juste valeur	175 310 \$	168 197 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	17 531	16 819
<b>Actions étrangères</b>		
Juste valeur	832 039	844 294
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	83 204	84 429

#### iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### iii) Risque de crédit (suite)

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2016		2015	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
Gouvernement fédéral	140 536 \$	38,4 %	128 903 \$	32,7 %
Provinces	47 729	13,0	60 872	15,4
Municipales	2 564	0,7	3 228	0,8
Sociétés	175 223	47,9	201 126	51,1
	<b>366 052 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>394 129 \$</b>	<b>100,0 %</b>

	2016		2015	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	139 597 \$	38,1 %	172 235 \$	43,7 %
A+ à A-	77 918	21,3	72 568	18,4
BBB+ à BBB-	89 042	24,3	84 790	21,5
BB et moins	59 495	16,3	64 536	16,4
	<b>366 052 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>394 129 \$</b>	<b>100,0 %</b>

#### iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 47,1 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2016 (46,9 % en 2015). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre :

2016	Valeur marchande	Coût
Fonds d'investissement à court terme		
BRC Series II STIF	35 494 \$	35 494 \$
Obligations et titres à long terme		
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	137 860	142 146
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	111 477	100 000
Actions détenues par le biais de fonds		
Fonds d'actions globales Axiom	221 058	116 412
Fonds global Walter Scott & Partners	235 665	198 918
Immobiliers		
Armadale S.C Limited Partnership	25 473	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	35 288	35 000
GPM Real Property 13 LTP	22 044	21 652
Infrastructure:		
Infrastructure Coalition	31 893	30 000
7311834 Canada Inc	30 482	18 236
CFIG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	46 482	38 890
Macquarie Asie Infrastructure FD LP	20 548	20 056
Macquarie partenaires infrastructure III LP	24 465	23 581
<b>Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande</b>	<b>978 229</b>	<b>794 165</b>
<b>Total des placements particuliers n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande</b>	<b>1 077 078</b>	<b>803 338</b>
<b>Total des placements</b>	<b>2 055 307 \$</b>	<b>1 597 503 \$</b>

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### v) Placements particuliers importants (suite)

2015	Valeur marchande	Coût
Obligations et titres à long terme		
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	178 326 \$	180 127 \$
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	112 128	100 000
Actions détenues par le biais de fonds		
Jarislowsky Fraser Special Equity Pooled Fund	14 531	15 880
Fonds d'actions globales Axiom	232 891	117 192
Fonds global Walter Scott & Partners	227 832	180 520
Immobiliers		
Armadale S.C Limited Partnership	24 788	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	32 489	32 300
Infrastructure:		
Infrastructure Coalition	35 000	28 258
7311834 Canada Inc	32 725	18 236
CFG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	53 681	42 458
<hr/>		
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	944 391	728 751
Total des placements particuliers n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 068 624	780 454
<hr/>		
<b>Total des placements</b>	<b>2 013 015 \$</b>	<b>1 509 205 \$</b>

### c) Divulgarion de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### c) Divulcation de la juste valeur (suite)

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	-	38 362	-	38 362
Actions canadiennes	156 653	18 657	-	175 310
Actions étrangères	381 082	449 036	1 921	832 039
Obligations et titres à long terme	263 077	102 975	-	366 052
Immobiliers	-	-	236 012	236 012
Infrastructure	-	-	198 678	198 678
Fonds de couverture	-	208 854	-	208 854
Encaisse	17 455	-	-	17 455
	818 267 \$	817 884 \$	436 611 \$	2 072 762 \$

2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	-	16 398	-	16 398
Actions canadiennes	151 387	16 810	-	168 197
Actions étrangères	397 424	444 887	1 983	844 294
Obligations et titres à long terme	981	390 605	2 543	394 129
Immobiliers	-	-	194 530	194 530
Infrastructure	-	-	173 932	173 932
Fonds de couverture	-	221 535	-	221 535
Encaisse	28 919	-	-	28 919
	578 711 \$	1 090 235 \$	372 988 \$	2 041 934 \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 6. Placements (suite)

### c) Divulgence de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2016	Actions étrangères	Obligations et dérentures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	1 983 \$	2 543 \$	194 530 \$	173 932 \$
Gains (pertes) comptabilisés	(62)	-	(2 321)	(7 411)
Achats	-	-	43 803	32 157
Transferts à d'autres niveaux	-	(2 543)	-	-
	<b>1 921 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>236 012 \$</b>	<b>198 678 \$</b>

2015	Actions étrangères	Obligations et dérentures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	-	2 643 \$	179 660 \$	97 795 \$
Gains (pertes) comptabilisés	223	-	2 603	25 944
Achats	1 760	13	12 267	50 193
Transferts à d'autres niveaux	-	(113)	-	-
	<b>1 983 \$</b>	<b>2 543 \$</b>	<b>194 530 \$</b>	<b>173 932 \$</b>

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers de dollars)

## 7. Frais d'administration

	2016	2015
Frais de gestion de placement et de consultation	8 979 \$	10 039 \$
Frais de transaction	210	232
Frais actuariels	293	255
Frais de garde	344	349
Frais d'audit	43	42
Frais d'administration (note 9)	1 444	1 512
(Recouvrement) dépense de taxe de vente harmonisée	(893)	339
	10 420 \$	12 768 \$

## 8. Engagements

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 221 300 \$ au 31 décembre 2016 (264 824 \$ en 2015).

## 9. Frais et honoraires professionnels

Des frais et honoraires professionnels liés au Régime de l'ordre de 596 \$ (1 137 \$ en 2015) ont été assumés par l'Université d'Ottawa et subséquemment remboursés par le Régime.